

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37-93

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2017 - 6ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de M. le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la Convention-Cadre 2015– 2017.

En 2017, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 81 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 sur Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette sixième répartition intéressent :

- Des projets spécifiques présentés par 19 centres sociaux, dont 12 à Marseille et 7 dans les communes des Pennes Mirabeau, Miramas, Port-de-Bouc et Vitrolles pour un montant global sollicité de 192 580 €;
- L'équipement d'un centre social à Aix-en-Provence, pour un montant sollicité de 1 075 €

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous serais obligée de bien vouloir :

- Allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2017, conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - des subventions de fonctionnement d'un montant global de 57 261 € pour les projets spécifiques ;
 - une subvention d'équipement d'un montant de 560 €;
- Approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- Autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention-type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL